

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2014

**DELIBERATION N° DEL009-14**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20140224-DEL009-14-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2014  
Date de réception préfecture : 05/03/2014

L'an deux mille quatorze, le 24 février à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 21 février 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Christelle POLENTINI (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON en date du 20/02/14)  
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 18/02/14)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 24/02/14)

**Absents excusés :**

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Signature du marché relatif à l'aménagement des voiries liées au projet immobilier Pasteur (rue Pasteur, rue de l'Isère et rue de la plaine).**

**Rapporteur : Ange PERCONTE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Afin de réaliser les travaux d'infrastructures pour l'aménagement des rues Pasteur, de l'Isère et de la Plaine à Gières, une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics a été lancée.

Cette consultation a été décomposée en deux lots distincts :

- lot n° 1 : Voirie et réseaux divers
- lot n° 2 : Eclairage et télédistribution

Le 9 janvier 2014, un avis d'appel public a été publié dans le journal L'Essor du BTP, ainsi que sur le profil acheteur de la mairie (plateforme de dématérialisation des marchés publics).

La date limite de remise des offres était fixée au 7 février 2014 à 12h00. Dix entreprises ont déposé une offre (9 sous format papier et 1 par voie dématérialisée) comme suit :

**lot 01 : voirie et réseaux divers**

- CHAMBARD (38160 St Marcellin)

- EIFFAGE TP (38400 St Martin d'Hères)
- MOULIN TP (38190 Villard Bonnot)

**lot 02 : éclairage et télédistribution**

- EPSIG (38120 St Egrève)
- SOBECA (38210 Tullins)
- EEE CITEOS (38120 St Egrève)
- BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (38113 Veurey-Voroise)
- GTP (38400 St Martin d'Hères)
- ERGTP (38760 Varcès Allières)
- SEB (38610 Gières)

L'analyse des offres a été effectuée par le maître d'œuvre chargé de l'opération, MTM INFRA (38330 St Ismier).

Après analyse de toutes les offres réalisées au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est :

Pour le lot 01 :

Entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 466 751,16 € HT (320 703,41 € HT pour la tranche ferme, 111 803,55 € HT pour la tranche conditionnelle et 34 244,20 € HT pour l'option « béton désactivé »)

Pour le lot 02 :

Entreprise SEB – Signalisation Eclairage Belledonne pour un montant de 43 738,25 € HT

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer les marchés correspondants aux lots 01 et 02 et de procéder à leur mise au point en vue de leur notification
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget 2014

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 24 février 2014.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

*Pierre VERRI*